



L'expert comptable ne veut pas me donner mes papiers assedics

Par **daguins**, le **28/04/2009** à **17:01**

Bonjour,

Malheureusement, suite à la conjoncture économique, l'entreprise pour qui j'ai travaillé n'a pû me garder et n'a donc pas renouveler mon contrat de 6 mois.

Avant que mon patron me donne les papiers assedic et de fin de contrat (rédiger par un cabinet comptable), il a eu tout de même l'idée de les vérifier et là à sa surprise il y découvrit des tonnes d'erreurs (erreur dans les montants de mes paies, jours de congés restant, etc....) !!!

(des erreurs de trop....)

Car dans le passé ce même cabinet a également fait des tas d'erreur (grosses erreurs sur différents contrats de travail, bilans fiscaux, etc...)

Avec les erreurs qui s'y trouvaient sur mes papiers de fin de contrat, c'était la goûte d'eau qui a fait déborder le vase...

Il a donc appelé l'expert comptable et à demander la rectification de ses papiers et lui a dit que par la suite c'était finit, le cabinet comptable ne travaillera plus pour la société....

l'expert comptable était d'accord dans un premier temps, mais par la suite il a retourné sa veste et a décidé de ne pas donner ces fameux papiers (qui je le rappelle, sans eux, je ne peux toucher d'indemnisation assedic)... :(

Nous avons donc appelé l'ordre des experts comptable qui nous a affirmé que MONSIEUR SOURDOT était dans l'illégalité la plus total !!!

Je me suis rendu donc avec mon patron mais l'expert comptable n'a rien voulu entendre... et à même appelé la police hors que nous avons été courtois !

Mais bon que faire, je n'ai pas d'argent pour payer un avocat (car je suis au chômage et sans revenus)

Par **Visiteur**, le **29/04/2009** à **09:18**

bonjour,

l'expert comptable n'a pas à vous recevoir.. son client c'est votre patron. A lui de faire les démarches nécessaires pour obtenir les papiers....

quant à vous à part faire un référé aux prud'hommes pour obtenir vos papiers de fin de contrat je ne vois pas grand chose....